

2008/821 - Jardins collectifs - Signature d'une convention pluriannuelle avec l'Association "Jardingues" pour la mise à disposition d'un terrain situé 27, montée du Chemin Neuf à Lyon 5e (Direction du Développement Territorial) (BMO du 03/11/2008, p. 1977)

Rapporteur : Mme GOUZOU-TESTUD Guylaine

Mme GOUZOU-TESTUD Guylaine, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, lors du précédent mandat, nous avons mené plusieurs expérimentations de jardins partagés et citoyens. Le dossier qui vous est proposé en est un exemple.

Pour développer ces jardins, nous avons besoin de convention d'attribution des territoires et c'est chose faite. Je souhaite remercier les services du Développement territorial et Immobilier qui, avec nous, ont trouvé des solutions juridiques : ce sont les conventions temporaires d'occupation.

Les jardins partagés et citoyens sont une respiration de plus dans la Ville. C'est une nouvelle génération d'espaces verts qui s'intégrera aux paysages urbains. Ce sont des espaces de proximité et de convivialité, ils sont portés le plus souvent par des associations d'habitants, des conseils de quartier, parfois même des écoles et des centres sociaux. Ce sont des territoires de diversité où tout s'entremêle : fleurs, fruits, légumes, pourquoi pas poésie...

Ces jardins sont nomades, ils se déplacent au grès de l'évolution de la ville, nous avons donc besoin de conventions souples, de conventions adaptées à l'évolution de la ville et au PLU. Ces territoires délaissés, parfois minuscules, font le bonheur de nombreux Lyonnais qui ont aujourd'hui le désir de devenir jardiniers. Ce n'est pas tout à fait anodin, cela participe à l'équilibre ville/nature qui nous est cher à Lyon.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)